

DISPOSITIONS TARIFAIRES TECHNIQUES

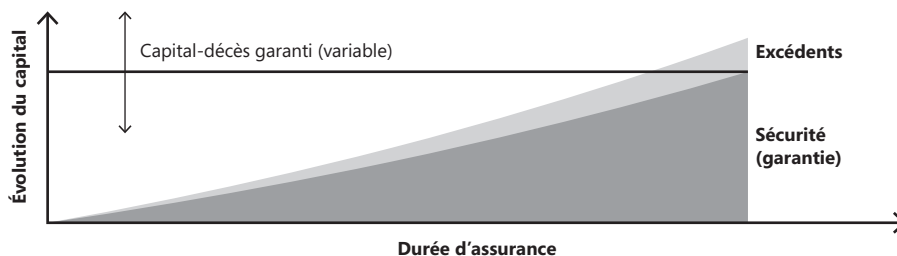
ASSURANCE-VIE ÉPARGNE PAX

TARIF PRINCIPAL: TERZACOMFORT

PLACEMENT CLASSIQUE AVEC INTÉRÊT GARANTI ASSURANCE MIXTE

Type de prévoyance	Pilier 3a
Mode de financement	Prime périodique
Âge d'entrée (min./max.)	Homme: 40/60 ans, femme: 40/59
Durée en années (min./max.)	5 ans jusqu'à 25 ans
Âge terme (min./max.)	Homme: 60/65 ans, femme: 59/64
Prestation en cas de décès (min./max.)	prestation en cas de vie du tarif principal/CHF 2'000'000.00
Prestation en cas de décès	Constante, peut être déterminée librement jusqu'au double de la somme des primes
Prime annuelle (min./max.)	CHF 1'176.00/Montant maximal 3a
Système d'excédents	<ul style="list-style-type: none"> • Bonification d'épargne: accumulation avec intérêts des bonifications d'excédents annuelles. • Bonification de fonds: les excédents sont investis dans le Pax Fonds-Portfolio 100 ou Flex.
Dynamique	Pas possible dans le pilier 3a
Adaptation automatique des primes	Possible. En cas d'augmentation des cotisations maximales fiscalement déductibles, la prime annuelle effective est automatiquement augmentée de la différence entre le nouveau et l'ancien montant maximal.

Schéma de l'évolution



ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES POSSIBLES

Assurance complémentaire	En cas de décès	Capital/FKz
		Capital décroissant/FKFz
		Rente de survivants/FRz
		Capital en cas de décès par accident/U
	En cas d'incapacité de gain	Rente pour jeunes personnes/IRjL
		Rente sans couverture accident pour jeunes personnes/IRjLoU
		Rente sans couverture troubles psychiques pour jeunes personnes/IRjLoP
		Rente/IR
		Rente sans couverture d'accident/IRoU
		Rente sans couverture troubles psychiques/IRoP
		Exonération des primes/l
Module complémentaire	En cas de décès	Frais d'obsèques
	En cas d'incapacité de gain	Prestations d'assistance
		Option d'augmentation de la rente